

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES -  
EXERCICE FINANCIER 2020**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- Règlement 2019-19 – *Règlement sur la taxe relative aux services – exercice financier 2020*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 décembre 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1<sup>er</sup> janvier 2020** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx